



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 18 décembre 2023 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière est absente.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2023-783 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2023-784 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2023-785 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 4 décembre 2023

Documents : Procès-verbaux des séances tenues le 4 décembre 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues le 4 décembre 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les procès-verbaux des séances du 4 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2023-786 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)

Document : Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009).

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;



CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-787

Adoption du Règlement 676 concernant le contrôle des animaux - RM-410

Document : *Règlement 676 concernant le contrôle des animaux - RM-410.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 676 concernant le contrôle des animaux - RM-410* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-788

Adoption du Règlement 677 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2024

Document : *Règlement 677 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2024.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 677 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2024* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-789

Adoption du Règlement 678 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460

Document : *Règlement 678 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 678 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-790

Adoption du Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024

Document : *Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-791

Adoption du Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024

Document : *Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Greffe et affaires juridiques

2023-792

Bris d'une borne-fontaine - Réclamation

Document : Projet de quittance et documents de réclamation.

CONSIDÉRANT que le 14 juillet 2021, la compagnie 1067273 Ontario inc. (KBD Transportation)/PB Mullin Holdings inc. a endommagé une borne-fontaine;

CONSIDÉRANT la réclamation transmise à cette compagnie;

CONSIDÉRANT que la compagnie 1067273 Ontario inc. (KBD Transportation)/PB Mullin Holdings inc. demande la signature d'une quittance avant d'émettre le paiement;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter les termes de la quittance dans le dossier de réclamation de bris de borne-fontaine de la compagnie 1067273 Ontario inc. (KBD Transportation)/PB Mullin Holdings inc. pour un montant de 14 743,71 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-793

Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Est déposée la déclaration d'intérêts pécuniaires de M^{me} Sylvie Ouellette .

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires corrigées de MM. Patrick Melchior, Daniel Campbell, Claude Benjamin et Jean-Yves Boulianne.

2023-794

Vente de lots à Nature Energy Canada - Addenda à l'acte notarié

Documents : Acte original et projet d'addenda.

CONSIDÉRANT la vente de lots sur la rue Donahue à Nature Energy Canada le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que cet acte de vente prévoyait un délai de construction de vingt-quatre mois;

CONSIDÉRANT que Nature Energy Canada demande que ce délai soit prolongé de six mois;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter les termes de l'addenda à intervenir concernant l'acte notarié signé le 14 mars 2022 par lequel des lots de la rue Donahue ont été vendus à Nature Energy Canada, dans le but de prolonger le délai de construction de six mois et autres clauses connexes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



Finances

2023-795

Transferts budgétaires

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 7 décembre 2023.

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'ont pas été effectuées et que d'autres se sont avérées imprévues,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Poste budgétaire de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
02-320-10-521	10 100 \$	02-451-11-645
02-413-00-516	6 900 \$	02-330-00-645
02-415-00-411	10 700 \$	02-390-10-639
02-415-00-445	44 800 \$	02-390-20-522
02-415-00-453	20 800 \$	02-413-00-641
02-451-10-641	19 000 \$	02-190-20-522
02-451-10-641	7 100 \$	02-330-00-645
02-451-10-641	15 900 \$	02-452-10-446

2023-796

Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux - Ponceau de la rue Aikman

Document : Dossier de la trésorière daté du 13 décembre 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Farnham en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



CONSIDÉRANT que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les dépenses à ce jour en lien avec le remplacement du ponceau de la rue Aikman d'un montant de 432 994,61\$, incluant les taxes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-797

Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datés des 11 et 14 décembre 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 5 022 764,80 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 387 543,12 \$.

2023-798

Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 1^{er} décembre 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable à la compagnie Pronex Excavation inc. au montant de 90 073,12 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 10 008,13 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Travaux publics

2023-799

Réparation du camion de collectes

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics du 13 décembre 2023.

CONSIDÉRANT que le véhicule de collectes numéro 79 doit être réparé rapidement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le remplacement du moteur du véhicule de collectes numéro 79 par la compagnie Ressorts d'autos Ménard au coût de 49 845,29 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-451-11-645, 02-452-11-645 et 02-452-35-645 et financée par le surplus libre.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 05.

Roxanne Roy Landry, MAP
Directrice générale adjointe
et greffière adjointe

Patrick Melchior
Maire